

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2015
COMPTE-RENDU**

Présents : POETE Yves, PERALTA Sandra, BAILLY Michel, DUTEL Nathalie, GUYETAND Sébastien, JOST Sébastien, ODOBEZ Fabrice, PRIETO Anne-Cécile, MOLLET Christophe

Absents : LANAUD Monique pouvoir à PERALTA Sandra
GREE Brigitte pouvoir à POETE Yves

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2015**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Affaires financières**
 - **Budget commune- Décision modificative : annonce légale travaux de réhabilitation mairie**
 - **Budget eau- délibération : durée d'amortissement du mobilier bureautique**
- **ASA : requalification des dépenses**
- **Questions diverses :**
 - **Licence IV**

Séance ouverte à 20h15

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance :

Anne-Cécile PRIETO se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

Affaires financières**- Budget commune- Décision modificative : annonce légale travaux de réhabilitation mairie**

Le conseil vote à l'unanimité les modifications de crédits concernant la réhabilitation de la mairie détaillées ci-dessous :

Chapitre	Article	Nature	Montant
041	21311	Hôtel de ville	- 340
041	2033	Frais d'insertion	+ 340

- Budget eau – Délibération : durée d’amortissement du mobilier bureautique

Le conseil décide à l’unanimité, l’amortissement sur cinq ans du matériel bureautique et informatique sur le budget eau.

ASA : requalification des dépenses

La commune est propriétaire d’environ 50 % des parcelles et n’arrive pas à vendre les bois gérés par l’ONF. Monsieur le Maire rencontrera prochainement le Président de l’ASA afin de discuter de la répartition des dépenses.

Questions diverses : licence IV

La réglementation concernant la licence IV a été modifiée. Une formation de 3 journées est obligatoire pour être en conformité avec la législation.

Le club des anciens ne souhaitant plus la conserver, l’USCA est intéressée pour la reprendre. Monsieur le Maire rencontrera prochainement le président de l’USCA pour exposer la nouvelle législation.

Séance levée à 21 h 20

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 24 septembre 2015 à 20 h 15 en mairie

Le Maire,
Yves POÈTE

La secrétaire de séance
Anne-Cécile PRIETO